

EL

DIRECTION DES RESSOURCES VIVANTES

INVENTAIRE DE L'EXPLOITATION
DE L'ANGUILLE
SUR LE LITTORAL MANCHE-EST

par

Yves DESAUNAY



DRV-87.018-RH Nantes

ENV
842

IFREMER
Centre de Nantes
Rue de l'Ile d'Yeu
BP1049
44037 NANTES CEDEX

DIRECTION DES RESSOURCES VIVANTES
DEPARTEMENT RESSOURCES HALIEUTIQUES
LABORATOIRE OEUFs LARVES JUVENILES

5850

AUTEUR (S) : M. Yves DESAUNAY		CODE : DRV-87.018-RH NANTES N° <u>DRV-87.018-RH</u>
TITRE INVENTAIRE DE L'EXPLOITATION DE L'ANGUILLE SUR LE LITTORAL MANCHE EST		date : 10.12.1987 tirage nb : 100 Nb pages : 36 Nb figures : Nb photos :
CONTRAT (intitulé) N° _____		DIFFUSION libre <input checked="" type="checkbox"/> restreinte <input type="checkbox"/> confidentielle <input type="checkbox"/>

RÉSUMÉ

Des enquêtes effectuées en 1987 permettent de dresser un inventaire des pêcheries d'anguille sur le littoral et dans les estuaires de la Manche Est. Pour l'ensemble du secteur, 50 à 75 pêcheurs capturent 4 à 6 tonnes de civelle. Moins de 20 navires effectuent une pêche dirigée sur l'anguille et produisent 50 à 70 tonnes par an. Ce travail complète les inventaires déjà réalisés en 1986 sur le littoral de la Bretagne et du Golfe de Gascogne.

ABSTRACT

Inquiries achieved in 1987 allow to draw up an inventory of eel fisheries along the seashore and in estuaries of the eastern channel. For the whole region, 50 to 75 fishermen yield 4 to 6 tons of glass eels. Less than 20 boats operate eel directed fisheries and yield 50 to 70 metric tons per year. This work is completing inventories performed in 1986 along the shores of Britany and Bay of Biscay.

mots-clés Anguille Estuaires Manche Pêcheries côtières

key words Eel Estuaries Channel Coastal fisheries

© IFREMER - Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, 1985.



AVANT PROPOS

Un programme quinquennal de recherche sur la biologie et l'exploitation de l'Anguille a été établi en 1984 par le Groupe National Anguille (Anon, 1984). L'opération de ce programme intitulée "Connaissance des niveaux de capture et des indicateurs halieutiques nécessaires au suivi de l'exploitation : effort de pêche et prise par unité d'effort" a été répartie en trois actions engageant plusieurs organismes :

- Exploitation en zone maritime, Manche et Atlantique (IFREMER, Nantes).
- Exploitation sur le littoral et les lagunes méditerranéennes (CEMAGREF Montpellier et IFREMER Sète).
- Exploitation en domaine continental (CEMAGREF Bordeaux).

A la suite des enquêtes de terrain effectuées par l'ENSA de Rennes (laboratoire de Biologie halieutique) pour le compte de l'IFREMER, pour le littoral de la Bretagne et du Golfe de Gascogne (AUBRUN, 1986 et 1987), restait à achever la prospection entre la frontière belge et le Cotentin. Le présent rapport fait état de ce travail, effectué sur le terrain en février et mars 1987 par Yves DESAUNAY (IFREMER).

Illustrations : Patrick GRELLIER

INTRODUCTION

Au cours de deux semaines d'enquête effectuée en février et mars 1987 sur le littoral, on a tenté de rassembler les informations disponibles officielles et officieuses, concernant les pêches d'anguille dans le domaine maritime. Le secteur géographique entre la frontière belge et le Cotentin recouvre les Quartiers Maritimes de Dunkerque, Boulogne, Dieppe, Fécamp, Le Havre, Rouen, Caen et Cherbourg.

Ont été rencontrés, dans la mesure du possible, les représentants des Affaires Maritimes (Quartiers et Stations), les laboratoires de l'IFREMER et certaines stations de recherche universitaires, des marins pêcheurs (Comités locaux et rencontres à titre individuel). La totalité des sites existants, exploités et potentiels, a été visitée (tous les estuaires) à l'exception du Nord du Cotentin.

L'enquête par correspondance effectuée en 1985 avait montré déjà le faible taux d'exploitation de l'anguille dans ce secteur à quelques exceptions près.

On se reportera à AUBRUN (1986 et 1987) pour une revue générale des conditions d'exploitation de l'anguille au plan national :

- réglementations (zone maritime et zone fluviale),
- métiers et engins,
- catégories socio-professionnelles.

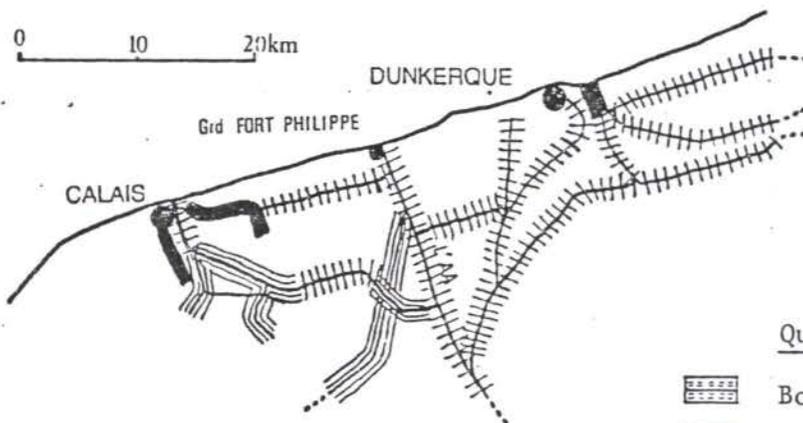
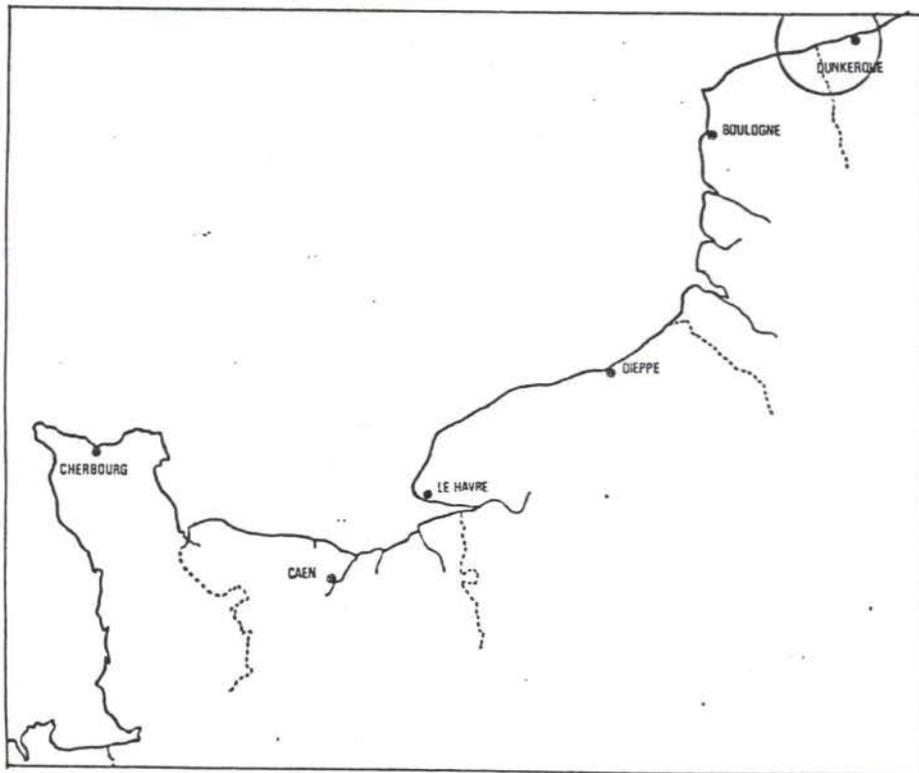
L'essentiel de ce rapport est une description, site par site, des types d'exploitation, complétée, selon les cas, par des données concernant l'effort de pêche et la production, l'évolution des exploitations et des milieux ...

Chaque fiche comprend :

- une carte de situation générale,
- une carte figurant la qualité des cours d'eau en zone proche du littoral, d'après les inventaires établis par les Agences de Bassin Nord-Artois (1985) et Seine-Normandie (1985),
- un tableau de description générale de la pêcherie : engin de pêche, stade biologique visé ("Ang." : anguille subadulte, essentiellement anguille jaune, "civelle"), zones de pêche, nombre de pêcheurs intéressés (Maritimes ou Fluviaux, Professionnels (P) ou Amateurs (A)), pêche dirigée sur l'anguille (D) ou accessoire d'autres pêcheries (A), licence du Comité Interprofessionnel des Poissons Migrateurs des Estuaires (CIPE).
- Selon le cas, des commentaires sur des aspects particuliers.

L'AA ET LE LITTORAL DES FLANDRES (Dunkerque - Calais)

I - PRESENTATION



Qualité de l'eau

- | | |
|--|---------------------------|
| | Bonne ou très bonne |
| | Acceptable |
| | Médiocre |
| | Mauvaise ou très mauvaise |

II - DESCRIPTION GENERALE DE LA PECHERIE

Engin de pêche	Stade biologique	Zone de pêche	Nombre de Pêcheurs Maritimes		Pêcheurs fluviaux		Pêche dirigée ou Acc.	Licence D CIPE
			P	A	P	A		
Chalut à anguille	Ang.	Littoral)	9 navires				D	
Chalut à crevettes et poissons	Ang.	Littoral)						A
Lignes	Ang	Ports de Dunkerque Grand Fort Calais	x				D	

III - DESCRIPTION DETAILLEE DE LA PECHERIE

1. Civelle

La pêche n'est pas pratiquée. Cependant, certains pêcheurs connaissent la civelle et observent les concentrations en surface dans le port de Grand Fort Philippe en début d'été (mai à juillet).

2. Anguille

2.1. Pêche au chalut

Plusieurs techniques sont utilisées selon les espèces-cibles par 9 navires de Grand Fort Philippe. Le chalut quatre faces à anguille (maillage : 20 mm de côté) est spécialement utilisé en bordure de côte pour cette espèce, trainé par un seul bateau ou par deux chalutiers (en boeuf). Le chalut à crevette (maillage 10 mm de côté) et les chaluts de fond à poissons, (chaluts à perche et à panneaux) fournissent de l'anguille en capture accessoire.

En 1986, les 9 chalutiers de Grand Fort ont pratiqué ce métier au titre de diversification des apports. Il s'agit de navires de 12 à 14 mètres, équipés de moteurs de 100 à 200 CV. Trois chalutiers d'Etaples viendraient occasionnellement pêcher l'anguille au pélagique sur ce littoral pendant l'été. Le seul chalutier basé à Calais ne semble pas viser l'anguille. Les apports répartis de mai à décembre, sont plus importants entre juin et septembre.

Mois	Criée Dunkerque	Criée Grand Fort	Prix moyen à Grand Fort F/Kg
J	-	-	
F	-	-	
M	10	-	
A	12	-	
M	158	2 016	29,7
J	602	4 370	33
J	723	2 539	23,7
A	306	3 207	23,4
S	504	864	30,6
O	263	1 425	28,9
N	101	803	25
D	17	82	28
TOTAL	<u>2 696 Kg</u>	<u>15 306 Kg</u>	
TOTAL général		18 002 Kg	

Apports d'anguille enregistrés dans les criées de Dunkerque et de Grand Fort Philippe en 1986

La vente en criée à Grand Fort montre que le marché est demandeur, mais il est concurrencé pour la première fois en 1986 par des importations d'anguille d'Angleterre, amenant une chute des prix.

Les données de production officielles pour 1986 sont relativement précises, bien que l'origine des apports soit peu évidente d'après les documents administratifs. Une part de vente directe est négligée ("hors-criée" à Dunkerque). On peut estimer que la production des chalutiers de cette région en 1986 est de l'ordre de 20 tonnes pour 600 000 francs, production légèrement inférieure à celle des années 84 et 85. Cette activité récente (postérieure à 1970) semble relativement stable.

2. 2. Pêche aux lignes

La pêche amateur est régulièrement pratiquée par des plaisanciers locaux mais beaucoup par des pêcheurs belges.

IV - QUALITE DES MILIEUX

1. Qualité des eaux fluviales et estuariennes

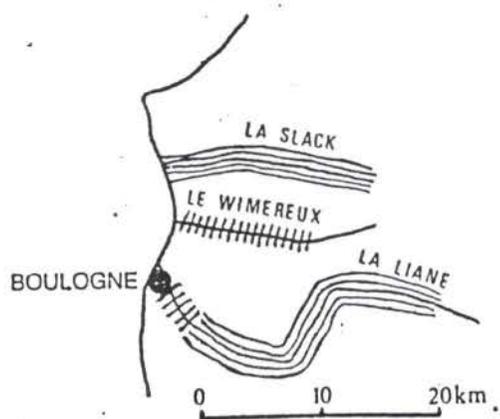
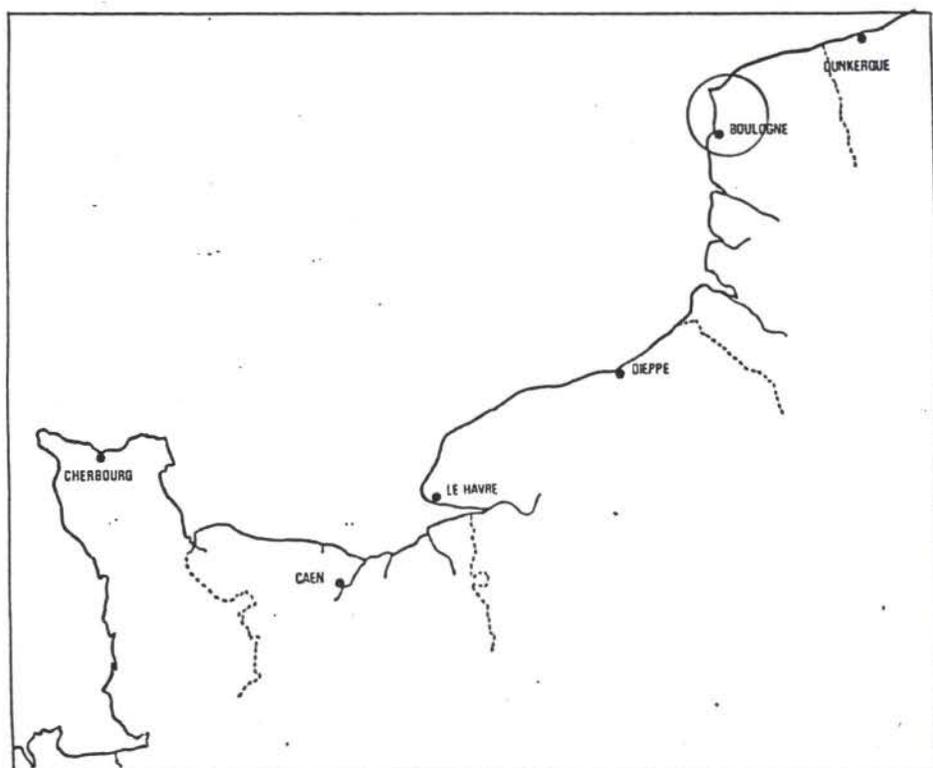
Les cours d'eau de la région sont de qualité médiocre sinon mauvaise, en raison des abondants rejets urbains et industriels qui affectent en particulier les estuaires. Dans cet ensemble, l'estuaire de l'Aa semble être moins affecté que les ports de Dunkerque et Calais.

2. Obstacles aux migrations

La totalité des cours d'eau du secteur est artificialisée (nombreux canaux, bassins et écluses). Sur l'Aa, les migrateurs anadromes (civelles) sont pratiquement stoppés dans le bassin de pêche, les ouvertures de portes amont étant réduites. L'aménagement d'une passe à civelle ne devrait pas présenter de difficulté.

LA SLACK, LE WIMEREUX, LA LIANE, Estuaires du Boulonnais

I - PRESENTATION



Qualité de l'eau

- | | |
|--|---------------------------|
| | Bonne ou très bonne |
| | Acceptable |
| | Médiocre |
| | Mauvaise ou très mauvaise |

II - DESCRIPTION GENERALE DE LA PECHERIE

Engin de pêche	Stade biologique	Zone de pêche	Nombre de Pêcheurs Maritimes		Pêcheurs fluviaux		Pêche dirigée ou Acc.	Licence D CIPE
			P	A	P	A		
Chalut à poisson	Ang.	Littoral	x				A	
Lignes	Ang.	Estuaire Slack				x	A	

III - COMMENTAIRES

Hormis une quantité sans doute très minime de prises accessoires de chalutage côtier (voire dans la Rade de Boulogne), la pêche dirigée sur l'anguille est inexistante. Seule une pêche amateur aux lignes existe.

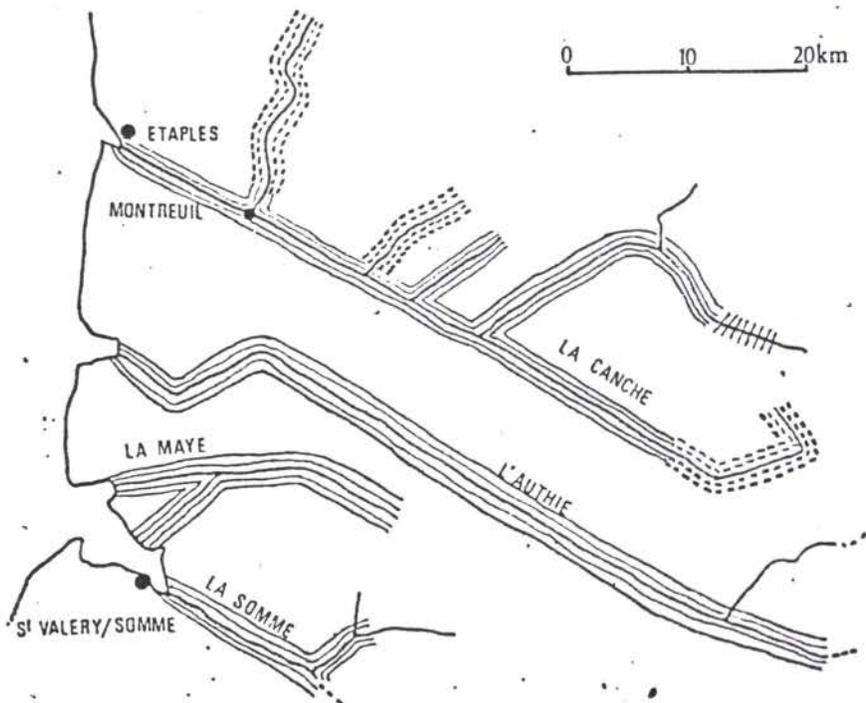
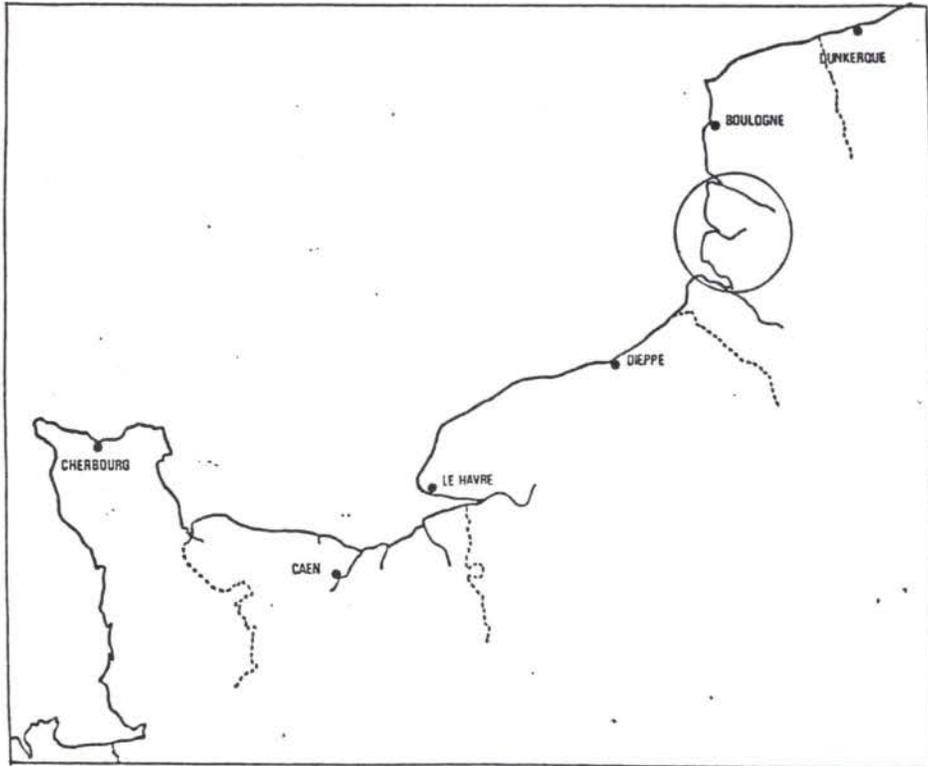
Entre les portes au niveau du pont routier RN 40 et le rivage, la Slack présente un petit delta sans chenal stable communicant avec la mer mais dont l'écoulement est sans doute suffisamment attractif pour la civelle. Une pêche amateur très modérée en amont de ce delta (niveau de la roselière) fournit du flet et de l'anguille. La qualité des eaux apparait satisfaisante. Limite de salure des eaux : village SLACK.

La pénétration du flot dans le Wimereux est très limitée, ce qui n'empêche pas a priori une pénétration des civelles à contre courant des petits chenaux en haut de plage. De nombreux rejets d'eaux usées peuvent être observées sur les rives, induisant une qualité médiocre de ce cours d'eau. La limite de salure des eaux est située aux moulins LECAMUS.

La rade de Boulogne et l'ensemble des bassins à flot et à marée sont susceptibles d'abriter une population d'anguilles dont l'évolution normale serait de remonter dans la Liane. Les rejets organiques de l'industrie des produits de la pêche ne doivent pas être trop défavorables à l'anguille. Les rejets toxiques sont limités. Mais les mouvements de migrateurs au niveau des ouvrages sont peu possibles. Limite de salure à l'écluse de Pont de Briques.

LA CANCHE ET L'AUTHIE

I - PRESENTATION



Qualité de l'eau

-  Bonne ou très bonne
-  Acceptable
-  Médiocre
-  Mauvaise ou très mauvaise

II - DESCRIPTION GENERALE DE LA PECHERIE

Engin de pêche	Stade biologique	Zone de pêche	Nombre de Maritimes		Pêcheurs fluviiaux		Pêche dirigée D ou Acc.	Licence CIPE
			P	A	P	A		
Chalut à crevettes	Ang	Littoral	1				A	
Chalut à poissons	Ang.	Littoral	12				A	
Lignes	Ang.	Estuaires		x			A	

III - COMMENTAIRES

L'exploitation de l'anguille semble pratiquement absente de ces deux estuaires bien que leur caractéristiques physiques et la qualité écologique soient éminemment favorables à l'espèce. Les deux estuaires sont relativement vastes et communiquent sans blocage avec les rivières. Actuellement, les activités halieutiques littorales sont très réduites : un seul crevettier typique existe encore à Etaples. Il n'y a plus de navire de pêche professionnelle sur l'Authie.

Les rares apports d'anguille proviennent de prises accessoires du chalutage côtier. Les chiffres déclarés par les pêcheurs à la station d'Etaples font état de 2 à 3 tonnes d'anguille par an.

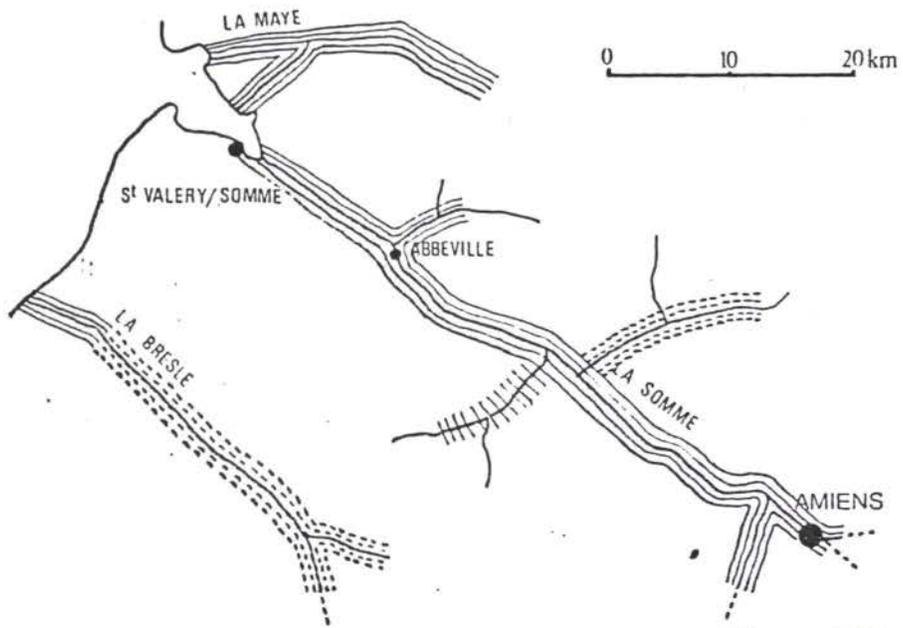
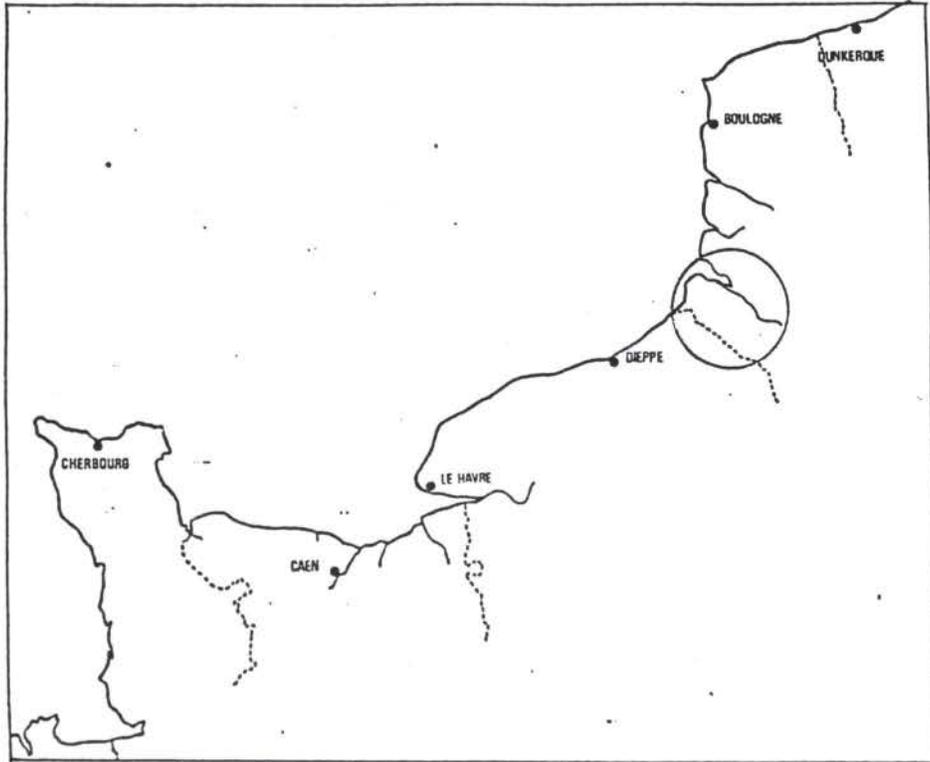
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Décembre	TOTAL
1985	10	100	40	700	230	200	200	200	100	1 780 Kg
1986	-	200	360	900	550	330	150	100	100	2 690 Kg

Production d'anguille déclarée par les Marins Pêcheurs
à la Station Maritime d'Etaples

L'anguille a été exploitée à petite échelle dans la Canche. Les anciens pêcheurs capturaient la civelle et la consommaient. Les anguilles étaient pêchées à l'aide de nasses ou à la "tasse" ou "moque" (vermée ?). Peut-être ces techniques sont-elles encore utilisées par des amateurs.

LA SOMME

I - PRESENTATION



Qualité de l'eau

-  Bonne ou très bonne
-  Acceptable
-  Médiocre
-  Mauvaise ou très mauvaise

II - DESCRIPTION GENERALE DE LA PECHERIE

Engin de pêche	Stade biologique	Zone de pêche	Nombre de Pêcheurs Maritimes		Pêcheurs fluviaux		Pêche dirigée D ou Acc.	Licence D CIPE
			P	A	P	A		
Civelle en bateau	Civelle	Port St Valéry	5				D	5
Chalut à poisson	Ang.	Littoral	1	navire			A	
Chalut à crevette	Ang.	Littoral Baie de Somme	x				A	
Nasse	Ang.	Bassin du Crotoy		x			D	

III - DESCRIPTION DETAILLEE DE LA PECHERIE

1. Exploitation de la civelle

1.1. Civelle en bateau

La pêche de la civelle à pied par des professionnels ou des amateurs a été interdite à la suite de conflits entre ces deux catégories.

La limite de salure des eaux est située à la tête d'aval du barrage inférieur de l'écluse de St Valéry/Somme (décret 04.08.1960). La réglementation maritime gère la pêche en aval de cette limite. L'arrêté préfectoral du 17.06.1964. interdit la pêche de la civelle en amont.

En 1986, 6 pêcheurs du Crotoy, St Valéry sur Somme et Le Hourel se sont livrés à cette pêche, pratiquée au tamis (diamètre 1,20 m sans manche) le plus souvent à bord d'annexes munies de moteurs hors-bord (annexes des navires dont les caractéristiques sont prises en compte pour l'attribution de la licence CIPE). La zone de pêche est limitée à la proximité de l'écluse de St Valéry. Pour des raisons climatiques et éthologiques, les concentrations de civelles ne se produisent guère avant le début de mars et les montées se produisent plutôt en mai-juin. En février 87, les premières civelles étaient présentes le 17 février, malgré le froid, et les premières pêches par 4 pêcheurs n'ont eu lieu qu'au début du mois de mars. La poursuite de la pêche au-delà du 15 avril (date officielle) constituerait une adaptation aux phénomènes naturels plus qu'une prolongation de droit.

L'historique de cette exploitation doit être rappelé : la pêche de la civelle a débuté en estuaire de Somme en 1980, à l'occasion de prospections réalisées par des pêcheurs bretons qui ont aussitôt associé les picards à cette pêche nouvelle. Bien encadrée dès le début, l'activité s'est maintenue sans se développer sensiblement.

1980	4 pêcheurs bretons capturent	1 010 Kg
1981)	
) pas de pêche.	
1982)	
1983	10 pêcheurs, dont 4 bretons,	967 Kg
1984	6 pêcheurs, dont 1 breton,	1 367 Kg, (pêche jusqu' au 15 mai)
1985	3 picards	705 Kg
1986	5 picards	781 Kg

Le marché local est très peu intéressé par la civelle. La saison de pêche coïncide (en mai) avec les reprises d'autres activités halieutiques sur le littoral.

Les conflits locaux qui sont apparus en 1980 et persistent en 1986 résultent d'une analyse insuffisante de la question par les tenants de la sauvegarde maximale des alevins (... jusqu' à leur exploitation ultérieure).

2. Exploitation de l'anguille

2.1. Chalutage

Aucune donnée fiable n'est disponible. Il est certain que les chalutiers côtiers (espèces-cibles : la crevette grise et la sole en particulier) réalisent des pêches accessoires d'anguille.

2.2. Nasses

Aucune donnée fiable concernant une pêche sans doute très restreinte dans les bassins des chasses du Crottoy.

IV - COMMENTAIRES

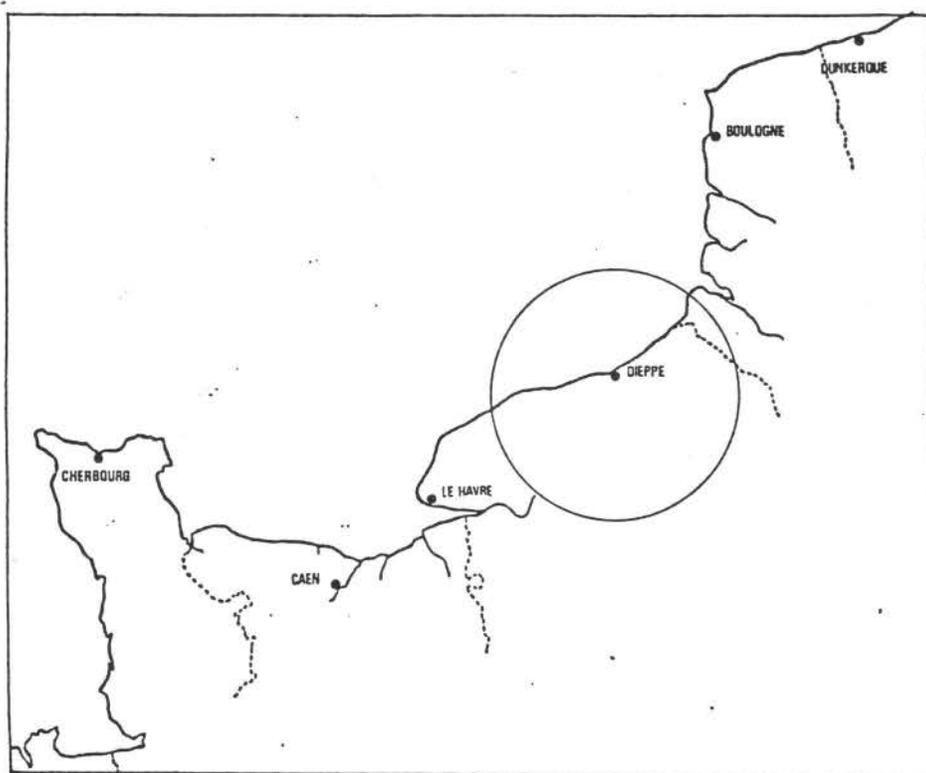
L'ensemble baie de Somme + bassin fluvial constitue un secteur très propice à l'anguille, comme en témoignent les exploitations dans les étangs de la Somme. Le niveau de production de ce potentiel naturel n'est pas connu. Les facteurs limitants non plus. La qualité des eaux apparaît comme acceptable sur la majeure partie du bassin. Il conviendrait d'estimer rapidement l'importance relative :

- des pêches de civelles en estuaire,
- des blocages physiques de civelles lors de la montée,
- des pêches d'anguilles en marais et en étangs.

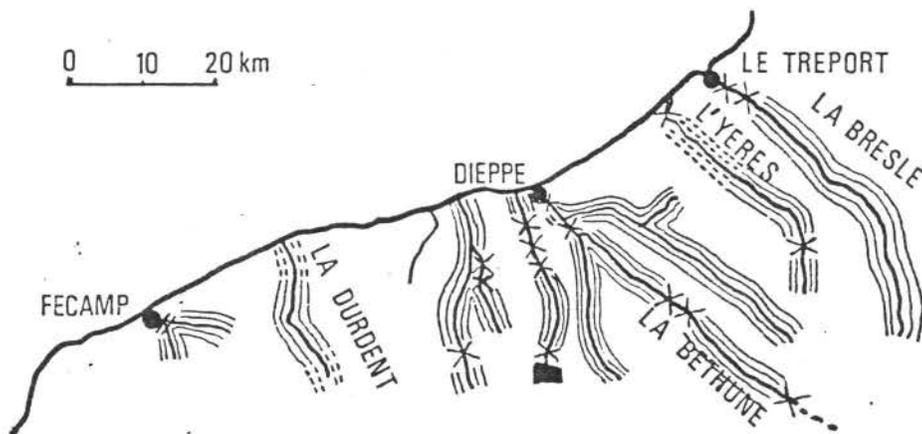
La Somme pourrait constituer un observatoire exemplaire de la population d'anguille sur le secteur "Manche Est", au prix d'une étude régionale visant à décrire et à suivre l'état de la ressource, les exploitations et la qualité des biotopes. Dans l'immédiat, l'existence d'une pêcherie limitée et contrôlée de civelles à St Valéry/Somme ne peut-être considéré comme défavorable du stock continental, d'autant que les alevinages rendus possibles par cette pêche réduisent les contraintes sévères liées aux franchissements d'ouvrages (à commencer par les écluses de St Valéry).

LE LITTORAL DU PAYS DE CAUX

I - PRESENTATION



0 10 20 km



Qualité de l'eau

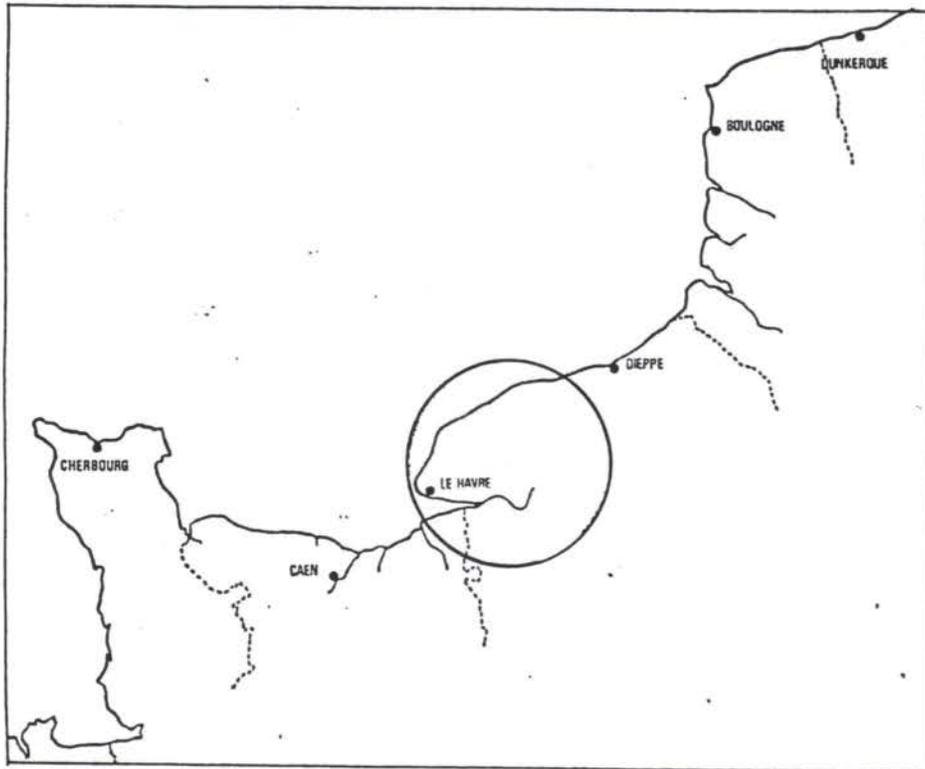
-  Excellente
-  Bonne
-  Passable
-  Médiocre
-  Mauvaise

II - COMMENTAIRES

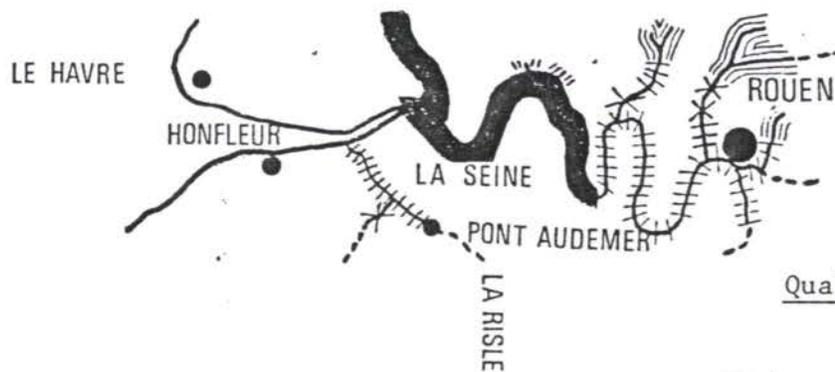
Le littoral du Pays de Caux, constitué de falaises, est peu propice à l'anguille. Seules de petites rivières existent, et leurs estuaires ont constitué des ports qui, chacun, constituent un obstacle important aux migrations : Le Tréport, sur la Bresle ; Dieppe, sur l'Arques, Fécamp, sur la Valmont. On peut dire que l'anguille n'est quasiment pas exploitée dans ce secteur, même si les apports en criée entre juin et décembre de Dieppe font état d'une vente régulière : 3,7 tonnes en 1986, réparties entre Juin et Décembre, débarqués par les chalutiers côtiers qui peuvent exploiter les parages de la baie de Somme. Malgré cela, la présence d'anguilles dans les ports indique que la perméabilisation des ouvrages rendrait possible l'accomplissement du cycle biologique normal.

LA SEINE ET LA RISLE

I - PRESENTATION



0 10 20 km



Qualité de l'eau

-  Excellente
-  Bonne
-  Passable
-  Médiocre
-  Mauvaise

II - DESCRIPTION GENERALE DE LA PECHERIE

Engin de pêche	Stade biologique	Zone de pêche	Nombre de Pêcheurs				Pêche dirigée ou Acc.	Licence D CIPE
			P	A	P	A		
Civelle en bateau	Civ.	Estuaire	?		?		D	
Civelle à pied	Civ.	rives et Seine	Risles	5-10	20-30	x?	D	6(Honfleur)
Chalut anguille	Ang.	Estuaire	3 navires				D	
Chalut crevette	Ang.	Estuaire	x 22 Honfleur				A	
Nasses	Ang.	Estuaire	4-5				D	
Lignes	Ang.	Ports		x			D	

III - DESCRIPTION DETAILLEE DE LA PECHERIE

1. Exploitation de la civelle

1.1. Civelle en bateau

Il ne s'agit que de pêches "expérimentales" effectuées par un ou deux marins-pêcheurs et apparemment abandonnées.

1.2. Civelle à pied

Un nombre réduit et non constant de marins pêcheurs (5 à 10) effectue cette pêche, essentiellement le long de la Risle, parmi une quantité importante (20 à 30 ?) de pêcheurs amateurs. D'autres sites sont également visités : port de Quilleboeuf, bords de la Seine jusqu'au barrage de Poses à 150 km de l'estuaire. Des conflits sont permanents sur la Risle, les emplacements les plus favorables étant disputés souvent au bénéfice des amateurs. En 1987, les captures semblent avoir été très faibles et ne pas avoir débuté avant mars. Cependant, aucun suivi statistique n'est effectué par l'Administration, malgré sa demande d'information aux Comités des pêches. Le problème de la prolongation de la campagne au-delà du 15 avril ne peut être valablement examiné sans disposer d'un suivi minimal des captures. Cependant, il apparaît que -pour les pêcheurs professionnels au moins- l'effort de pêche est globalement très faible : les périodes de pêche sont limitées aux vives eaux, sur 2 à 6 nuits consécutives, pendant 4 à 5 heures par nuit. En incluant la prolongation au 15 mai, la campagne ne porte que sur deux mois environ (contre 5 mois sur le littoral atlantique).

A l'occasion de l'enquête, aucune information n'a pu être obtenue sur une éventuelle exploitation de la civelle -ou de l'anguille en général- en amont de Quilleboeuf, secteur couvert par le Quartier des Affaires Maritimes de Rouen.

La production de civelle est mal appréhendée, essentiellement faute d'une connaissance et d'un contrôle de la pêche par les amateurs. Différentes sources, qui prennent leur information auprès de pêcheurs ou mareyeurs différents, fournissent des estimations non cohérentes : La "Cellule de suivi du littoral Haut-Normand" (rapport mars 1987) indique 1 680 Kg de civelles pour le secteur en 1985, alors que la Station des Affaires Maritimes de Honfleur signale seulement 170 Kg. A une certaine époque (1983-84), les Affaires Maritimes et l'Institut des Pêches (ISTPM) avaient mis en place un système de carnet de pêche qui permettrait d'obtenir une information sur les rendements individuels.

Il est donc impossible de chiffrer l'évolution de l'effort et de la production de cette pêcherie qui a débuté en 1979 à la suite de la venue d'un pêcheur breton. Tout au plus peut-on affirmer qu'après un développement de l'effort jusqu'en 1983 (plus de 20 pêcheurs professionnels sur l'ensemble du Calvados), un certain désintérêt semble apparû, alors que les rendements devenaient faibles. Il est vraisemblable que les captures totales annuelles pour la Risle et la Seine se sont toujours situées en deçà de 3 tonnes.

COMMENTAIRES

Le bas niveau d'exploitation actuelle ne doit pas justifier un abandon du souci de gestion : une restauration de la ressource verrait un développement immédiat et important de l'effort de pêche et l'éclatement de conflits. Il est donc indispensable que les règles de gestion édictées par les Professionnels au sein du CIPE soient respectées.

Par ailleurs, le bas niveau de la ressource anguille doit être rapproché de la très mauvaise qualité biologique des eaux de la Seine.

2. Exploitation de l'anguille

2.1. Pêche au chalut et aux nasses

Les chalutiers côtiers basés au Havre, à Honfleur et à Trouville, recherchent surtout la crevette grise et les poissons plats dans l'estuaire externe de la Seine. Ils capturent de façon accessoire des anguilles. Si les pêcheurs havrais n'en débarquent pratiquement jamais, sinon pour la vente directe sur le quai, des apports non négligeables sont enregistrés à Honfleur, où un marché est demandeur.

Dans ce port, la production d'anguille est surtout partagée entre deux métiers dirigés sur cette espèce :

- la pêche aux nasses dans l'estuaire par 4 ou 5 doris, embarcations de 4 à 5 mètres, pour 40 à 60 CV de juin à octobre. Il s'agirait d'une survivance d'une pêcherie ancienne dans l'ensemble de l'estuaire et de la basse-Seine. Les nasses (une quinzaine par bateau) sont posées près des digues du Ratier, de la digue Nord et sur les vasières. Les captures annuelles peuvent être de l'ordre de 25 tonnes.

- le chalut à anguille, exercé, selon les dates, par 1, 2 ou 3 chalutiers honfleurais (jusqu'à 10 selon certains pêcheurs), dans les mêmes parages et à la même époque. Environ 20 tonnes d'anguille peuvent être commercialisées. Il s'agit d'une activité traditionnelle. Le problème de chalutage dans la bande côtière des trois milles est entier.

La cinquantaine de chalutiers côtiers (22 crevettiers, 28 chaluts de fond à poisson) débarque des quantités faibles d'anguille.

	Honfleur	Trouville	Prix moyen F/Kg
1978	19,95	0,42	10,20
1979	23,97	1,50	14,73
1980	8,86	0,80	14,66
1981	17	3,85	14,96
1982	26,3	2,55	16,89
1983	58,9	4,2	19,01
1984	58,6	3,4	22,36
1985	39,25	5,35	24,56
1986	42,8	0,70	27,10

Production annuelle d'anguille
(Source : Affaires Maritimes) en tonnes

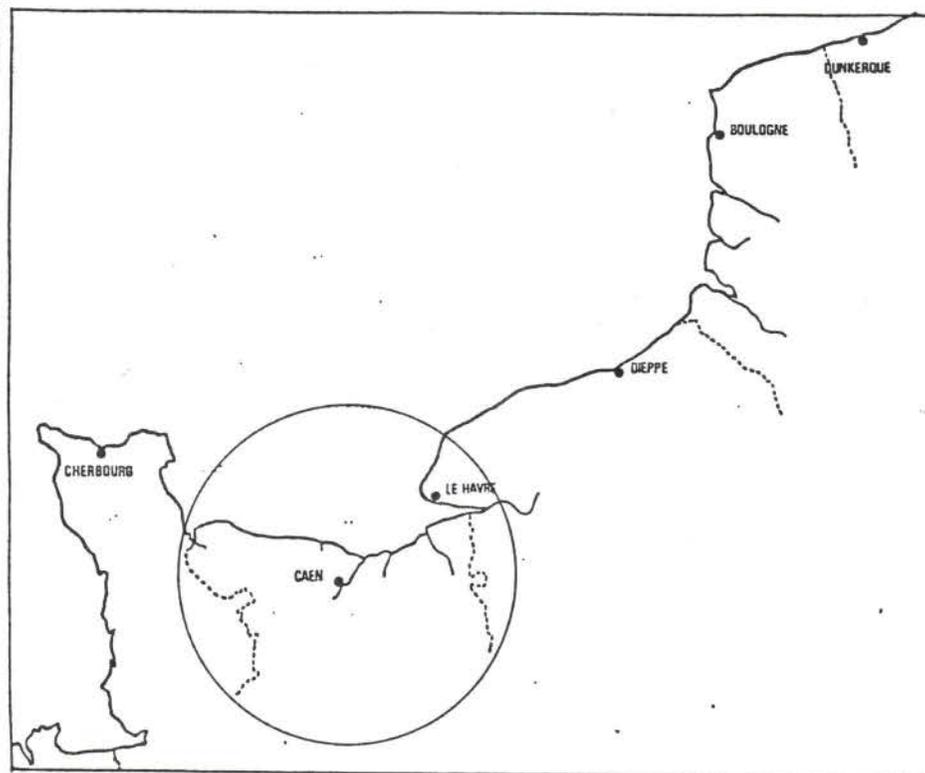
La commercialisation est faite surtout par une entreprise de mareyage qui revend l'anguille au marché de Rungis et en Italie. Des grossistes belges et hollandais traiteraient directement avec les pêcheurs locaux.

2.2. Pêche aux lignes

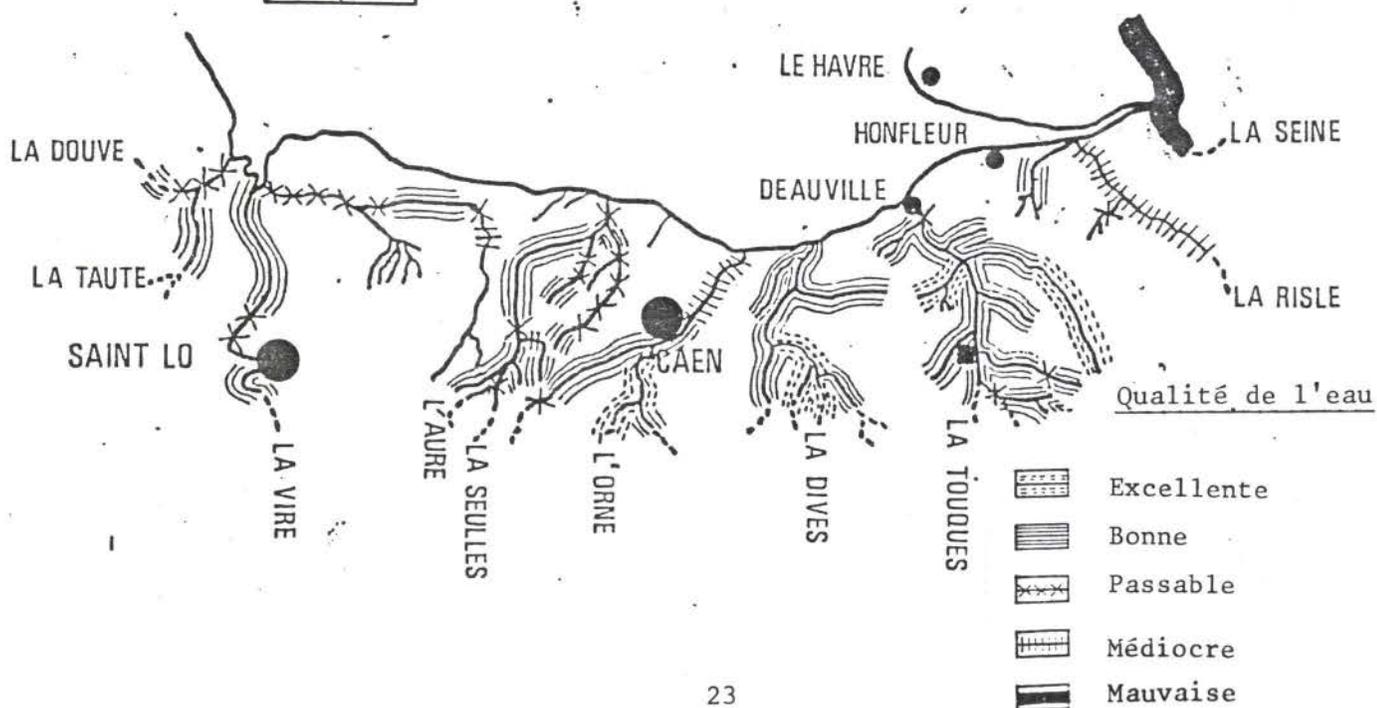
Il est systématiquement fait état d'une importante pêche d'anguille par les amateurs, et surtout belges et hollandais. Il s'agit d'une activité de loisir mais aussi, selon des informations à confirmer, d'une pêche destinée à l'industrie pharmaceutique belge. Aucune quantification de cette activité ne semble actuellement possible.

LE LITTORAL DU CALVADOS : LA TOUQUES, LA DIVES, L'ORNE, L'AURE ET LA VIRE

I - PRESENTATION



0 10 20 km



II - DESCRIPTION GENERALE DE LA PECHERIE

Le regroupement des sites dans cette description est rendue nécessaire par la "nomadisation" des pêcheurs d'un estuaire à l'autre et par l'absence de données précises sur la pêche dans chaque site.

Engin de pêche	Stade biologique	Zone de pêche	Nombre de Pêcheurs				Pêche dirigée ou Acc.	Licence D CIPE
			P	A	P	A		
Civelle à pied	Civ.	Touques Dives Orne+canal Aure Vire	10	10à20			D	9
Chalut à poisson	Ang.	Littoral Estuaire Seine	x				A	
Lignes	Ang.	Ports		x belges			D	
"Carrelet" d'avalaison	Ang.	Isigny		?	?		D	

III - DESCRIPTION DETAILLEE DE LA PECHERIE

1. Exploitation de la civelle

1.1. Civelle à pied

C'est la seule forme de pêche qui semble en usage, dans un secteur pourtant très favorable à la pêche en bateau.

Effort de pêche

Elle est pratiquée par un nombre réduit de marins pêcheurs détenteurs de la licence du CIPE (attribuée, selon leur résidence, par le Comité local de Honfleur ou celui de Port en Bessin). La demande de licence pouvant être faite assez tard dans la saison (février, mars) ou être seulement envisagée, le nombre de ces licences varie selon les interlocuteurs. Pour le CIPE, à la fin janvier 87, 2 licences étaient attribuées à Honfleur et 3 à Port en Bessin. Sur le terrain, on fait état de 6 licences à Honfleur, (et même de 13 selon un pêcheur assidu). Les Affaires Maritimes locales ignorent parfois qui a sollicité et obtenu cette licence.

L'évolution de l'effort, à travers le nombre de licences du CIPE, indique qu'il s'agit d'une exploitation récente : après les essais réalisés par un pêcheur breton en 1979, on enregistre un effort maximal en 1984 : 23 licences à Honfleur, 8 à Port en Bessin, puis une chute dès 1985.

La pêche à pied est aussi (surtout) le fait d'amateurs, dont la famille et les amis de marins pêcheurs.

Les techniques de pêche sont extrêmement simples :

-a) Pêche passive à l'aide d'épuisettes (tamis) emmanchées reposant le long des rives.

-b) Pêche active par "drossage" en trainant l'épuisette à la main au bout d'un filin, le long des rives. Il s'agit d'engins de fabrication individuelle, dont le diamètre est de l'ordre de 0,80 m à 1 mètre et dont la profondeur est très variable.

Le tri des captures se fait grossièrement, sur la berge avec rejet très fréquent des prises accessoires sur la rive (ces rejets ont permis d'identifier des lieux de pêche en cours d'enquête).

Les lieux de pêche sont principalement les digues et quais situés juste en aval des ouvrages. Ainsi, à Isigny, la pêche se pratique au bord des rues de la ville, devant les portes à flot de l'Aure. Le temps de pêche est limité à la proximité de la pleine mer, pendant 2 à 3 heures. Il est intéressant de noter que des pêcheurs, travaillant en groupes, réussissent à pêcher successivement, dans la même nuit, sur plusieurs sites, compte tenu des horaires de marée. Le trajet maximal concernant des Honfleurais qui pêchent successivement dans la Sée ou la Sélune (secteur d'Avranches), puis dans l'Aure ou la Vire (3 heures de décalage entre les pleines mer de part et d'autre du Cotentin). Cette stratégie suppose une possibilité de pêche significative (350 Km de trajet).

Le calendrier des pêches est soumis à deux contraintes :

a) la date de présence effective de civelles, liée au climat. (Des températures inférieures à 6°C environ semblent bloquer la migration). Les premières pêches sont effectuées en mars.

b) la possibilité pour les marins pêcheurs côtiers de pratiquer d'autres métiers dès le mois d'avril : pêche de la seiche au casier par exemple.

En fait, la saison de pêche est limitée à deux mois, et au cours de cette période, seules les vives-eaux se prêtent à la technique de pêche au pied des ouvrages.

Les données de production doivent être considérées comme inexistantes. La non-déclaration des pêches d'amateurs et, pour une grande part, de celle des professionnels, liée à l'insuffisance de données sur l'effort de pêche rendent impossible toute estimation de capture globale, tout ce que l'on sait est que les marins-pêcheurs peuvent capturer 50 à 60 Kg par saison, mais parfois 200 ou 300 Kg, grâce à quelques rares "bons coups" de 50 à 80 Kg par nuit.

Les pêches de 2 à 3 Kg par nuit paraissent habituelles. Une base tout à fait minimale d'estimation se situe vers 1 à 2 tonnes de civelles par an, mais on ne peut exclure l'éventualité de captures très supérieures.

De même, le circuit commercial est quasi inconnu. Des viviers de stockage sont nécessaires, sur place, pour justifier le déplacement de camions-viviers de Bretagne ou de Pays de la Loire.

2. Exploitation de l'anguille

Celle-ci est très limitée sur le littoral du Calvados et les informations officielles sont inexistantes. Trois types de pêche sont concernés :

2.1. Pêche accessoire du chalutage côtier

Il est certain que les chalutiers de Ouistreham, dont la zone de pêche s'étend de l'estuaire de la Seine au large de l'Orne, et notamment les crevettiers, capturent occasionnellement des anguilles. Aucune donnée n'est enregistrée par les services administratifs. Les ventes sont effectuées soit directement sur les quais, soient aux Halles de Caen par transfert direct et immédiat après le débarquement.

2.2. Pêche de l'anguille d'avalaison

Il est fait état d'une pêcherie dans le port d'Isigny (estuaire de l'Aure), au moyens de filets fixes dont la description sommaire évoque le "chalut à la diable" : Rien n'est connu concernant le statut des pêcheurs, la production, l'effort de pêche ni la commercialisation.

2.3. Pêche amateur aux lignes

Comme partout, il est signalé une pêche dirigée dans les zones portuaires, qui est le fait de touristes belges et hollandais de mai à septembre. Là encore, personne n'est en mesure de chiffrer l'activité. L'utilisation du sang des anguilles à des fins pharmaceutiques est toujours évoqué.

LE LITTORAL DU COTENTIN : LA SINOPE, LA SAIRE, L'AY, LA SIENNE, LA SEE, LA SELUNE, LE COUESNON

I - DONNEES GENERALES

Le réseau hydrographique de cette partie du Massif Armoricaïn que constitue le Cotentin ne se prête pas beaucoup à l'anguille, sauf, dans sa partie méridionale. Les cours d'eau en général très courts et de faible débit et sans véritable estuaire ont plutôt un profil à truite. Les informations concernant l'anguille deviennent très rares dès que l'on passe au Nord des Marais de Carentan (Aure et Vire) et ne reprennent, faiblement, qu'au fond de la baie du Mont Saint-Michel (Sée, Sélune, Couesnon).

L. AUBRUN (1986), incluant par commodité ces trois dernières rivières dans l'ensemble breton, note l'absence quasi complète d'exploitation de l'anguille : quelques rares essais de pêche à la civelle, abandonnés, pour la Sée et la Sélune, et un seul bateau civellier sur le Couesnon. Il est intéressant de noter qu'à l'occasion d'une deuxième enquête (1987), on dispose de renseignements supplémentaires : des pêches apparemment régulières et peut être anciennes de civelle très en amont sur la Sélune (barrage de Vezin), des pêches de civelles sur cette rivière, en zone estuarienne, par les Honfleurais, et trois bateaux armés de tamis en aval du barrage du Couesnon.

Cela signifie sans doute que :

- la technique de pêche et le circuit commercial sont connus,
- une éventuelle augmentation de la ressource entraînerait un développement immédiat de l'effort de pêche.

SYNTHESE des données sur l'EXPLOITATION

A. DONNEES GENERALES

L'accueil réservé le plus souvent aux questions "anguille" traduit bien l'importance mineure de cette espèce dans les activités halieutiques du littoral Manche Est. On peut en être étonné en considérant l'existence de cours d'eau et d'estuaire a priori très favorables, sinon anciennement réputés pour l'anguille (La Seine) et la proximité d'un marché belge et hollandais qui est demandeur.

La pêche de l'anguille n'est pourtant pas absente : le littoral de la Mer du Nord et l'estuaire de la Seine sont des zones de pêche dirigée (chalut et nasses) sur l'anguille subadulte. L'estuaire de la Somme et ceux du littoral du Calvados le sont également pour la civelle.

B. EXPLOITATION DE LA CIVELLE (Pêche à pied et en bateau)

- Effort de pêche, sites et calendrier

Site de pêche	Nombre de pêcheurs	Epoque légale	Epoque effective
Somme	5) 15 novembre) 15 avril)	15 février-15 mai
Seine-Risles	25-40) prolongation) éventuelle	
Littoral Calvados	20-30) 15 mai	

Au total, on recense 50 à 75 pêcheurs pour seulement 14 licences pour les Marins Pêcheurs Professionnels (CIPE), ce qui traduit bien l'importance des amateurs et le risque des conflits locaux.

- Données de production - Commercialisation

Les deux aspects sont liés : plus le système commercial est organisé et important, meilleures sont les informations statistiques officielles sur les quantités produites. Le cas de l'estuaire de la Somme cependant, est exemplaire, les marins pêcheurs ayant accepté d'emblée de "jouer le jeu" de façon claire en déclarant leurs prises par le biais des fiches statistiques du CIPE.

Une estimation de production ne peut donc être autre chose au niveau régional, qu'une estimation vraisemblable, sans doute sous évaluée : sur l'ensemble des petites pêcheries de la Somme, de la Seine et de la Risle, du littoral Calvados et du Cotentin, 4 à 6 tonnes de civelles doivent être pêchées durant une saison, pour les quelques années récentes.

Les circuits commerciaux, lorsqu'ils ne se dirigent pas vers la plaque tournante de la région Loire-Atlantique, via des viviers locaux, peuvent être des ventes à Rungis ou des ventes très locales pour l'alevinage des zones amont (c'est le cas de la Somme).

C. EXPLOITATION DE L' ANGUIILLE SUBADULTE

- Effort de pêche, sites et calendrier

Métier (engin)	Sites de pêche	Nombre de pêcheurs (navires)	Pêche dirigée/ accessoire	Epoque de pêche
Chaluts	Littoral Dunkerque-Calais	9	D	Mai à Novembre
	Etaples	12	A	Mai à novembre
	Baie de Somme	x	A	Juin à Décembre
	Estuaire de Seine	3	D	Eté
Lignes (Pêche amateur)		22	A	
	Ports : Dunkerque)			
	Calais)	?	D	Eté
	Boulogne)			
	Le Havre)			
Nasses	Honfleur)			
	Le Crottoy	1	D	
	Estuaire de Seine	4-5	D	Juin à Octobre
Filets fixes Isigny		x	D	Automne (avalaison)

La pêche dirigée sur l'anguille de la part de marins pêcheurs professionnels est en fait limitée au littoral de la Mer du Nord (chalut pélagique à anguille) et à l'estuaire de la Seine (même engin ainsi que nasses). Elle concerne au maximum 17 navires et seulement pour une fraction de leur activité estivale, en complément d'autres apports.

- Données de production - Commercialisation

Les renseignements recueillis permettent d'identifier les principaux ports producteurs de quantités significatives d'anguille :

Dunkerque et Grand Fort Philippe	20 T/an
Etaples	2-3 T/an
Dieppe	4 T/an
Honfleur	40-60 T/an

TOTAL 66 à 87T/an

Sur ce total, 50 à 70 tonnes proviennent de pêche dirigée. Cette production peut être estimée entre 2 et 2,5 millions de francs en première vente. Celle-ci est surtout effectuée auprès de mareyeurs spécialisés qui écoulent l'anguille sur des marchés étrangers (Belgique, Pays-Bas, Italie).

CONCLUSION

Contribution à l'approche générale de la ressource "Anguille"

L'inventaire des pêcheries d'anguille du littoral Manche Est permet, après celui du littoral breton (AUBRUN, 1986) et celui du littoral aquitain (AUBRUN, 1987), de disposer pour la première fois d'une description assez complète de cette activité sur le Domaine Maritime pour l'ensemble Manche Atlantique. La synthèse à ce niveau sera réalisée à la fin de l'année 1987. Au plan national, il reste à achever le même travail sur la côte Méditerranéenne (où des travaux importants sont déjà réalisés) et pour l'ensemble des pêches continentales (en cours).

Caractérisation de l'exploitation de l'anguille sur le littoral Manche Est

Le caractère global est le faible taux d'exploitation de la ressource, autant sous la forme anguille subadulte que sous la forme civelle. Il est probable que le potentiel naturel est relativement important, bien que plusieurs éléments restent à préciser quant aux réelles possibilités de développement de la ressource anguille :

- la qualité des eaux fluviales peut-elle constituer un frein à la population locale d'anguille ? Le cas peut exister, en Seine surtout et aussi en Flandres (Dunkerque, Calais) ;

- les ouvrages, situés souvent très près du littoral, sont-ils adaptés au franchissement par les civelles et par les anguilles argentées ? De nombreux obstacles "étanches" ont été observés tout au long du littoral. Dans certains cas, des obstacles aisément franchissables par l'anguille sont aussi des lieux de pêche de la civelle (barrage de l'Orne à Caen, où une passe à poisson existe). Il est probable que la baisse de productivité du potentiel "anguille" imputable à ces obstacles est nettement supérieure à celle induite par la pêche.

Il nous a été signalé des échouages de civelles mortes sur le littoral de Port en Bessin, en mai : ces animaux auraient-ils tenté de remonter les petits cours d'eau, simples exutoires de débits irréguliers ? De même, on a évoqué le bassin St Pierre à Caen "couvert de civelles" dont la progression aurait été stoppée.

Il faut rappeler que les éleveurs d'anguille en marais de Somme achètent maintenant des civelles aux pêcheurs maritimes pour "court-circuiter" les différents ouvrages sur la rivière.

Eventualité d'un développement de la pêche d'anguille

Il reste cependant que, compte-tenu de la valeur des produits "anguille" (environ 30 F/Kg en première vente pour l'anguille subadulte et plus de 100 F/Kg pour la civelle) et de l'existence d'un potentiel naturel, il apparaît utile de disposer d'un cadre réglementaire et d'un suivi des productions qui sont actuellement insuffisantes.

Un développement éventuel de la pêche dirigée sur l'anguille subadulte ne poserait que peu de problèmes à cet égard. Cette activité, (essentiellement chalutage pélagique côtier) pouvant être appréhendée par les systèmes statistiques existant. Au plan réglementaire, le chalutage côtier, en deça des trois milles, mérite malgré tout une attention à cause du risque de captures accessoires.

Par contre, un développement de la pêche de la civelle sur le littoral Manche Est (qui ne ferait que confirmer l'introduction récente de cette pêche) aboutirait immédiatement à des conflits que l'Administration pourrait difficilement régler. Il convient donc d'améliorer l'encadrement par l'Interprofession (CIPE) et par les Affaires Maritimes. Trois points sont importants :

- Un calendrier officiel de pêche réaliste, adapté aux périodes de migration. Celle-ci ne commence guère avant la mi-février et doit s'achever fin mai. Compte-tenu des possibilités d'activités halieutiques diversifiées à partir de la mi-avril et de la faible demande du marché de la civelle à cette époque (sauf alevinage), il sera prudent de limiter la période autorisée au 15 mai.

- L'attribution des licences de pêche du CIPE est faite, sous le contrôle des Comités locaux des Pêches Maritimes, en fonction des caractéristiques des navires sur lesquels les marins pêcheurs sont enrôlés. Or, souvent, la pêche de la civelle se fait à pied ou à bord d'annexe. La reconnaissance du statut de marin pêcheur à pied doit être prise en compte ici. Peut-être suffirait-il d'interdire l'usage des navires au dessus de certaines caractéristiques. Par contre, le renouvellement de la licence devrait être strictement lié à la remise des fiches de déclaration de capture de la saison précédente.

- La principale source de conflit proviendra de la dominance des pêcheurs "amateurs", sans statut bien déterminé. La première mesure assurant le contrôle de l'effort de pêche, donc de gestion des populations locales d'anguille, consistera à reconnaître une priorité, sinon une exclusivité aux marins pêcheurs. En parallèle, il convient d'interdire la vente des pêches d'amateurs. L'exemple de la pêcherie de civelle de l'estuaire de la Somme mérite d'être suivi.

BIBLIOGRAPHIE

- ANON, 1984 a .- Groupe National Anguille. Rapport de synthèse et programme quinquennal, 60 p.
- ANON, 1984 b .- Groupe National Anguille. Rapports thématiques, 219 p.
- ANON, 1985 .- Statistiques des pêches maritimes. Années 1982, 1983 et 1984. Paris, Secrétariat d'Etat à la Mer.
- ANON, 1987 .- Statistiques des Pêches Maritimes. Année 1985. Paris, Secrétariat d'Etat à la Mer.
- Agence de Bassin Seine Normandie, 1985 .- Qualité actuelle des cours d'eau. Synthèse des données 1977 à 1984.
- Agence de l'eau Artois-Picardie, 1985. Carte de la qualité des cours d'eau. Situation en 1981-1984.
- AUBRUN L., 1986 .- Inventaire de l'exploitation de l'anguille sur le littoral de la Bretagne. ENSA Rennes. Les publications du département d'halieutique n°1, Mai 1986 107 p.
- AUBRUN L., 1987 .- Inventaire de l'exploitation de l'anguille sur le littoral Sud-Gascogne. ENSA Rennes. Les publications du département d'halieutique n°5, Mai 1987 143 p
- Cellule de suivi du littoral Haut-Normand, 1987 .- Réactualisation des études "pêche" concernant la zone située au Nord de la Digue Basse Nord et au Sud de la route de l'estuaire. Convention CCI le Havre-DDE Seine Maritime Mars 1987.



Siège social 66, avenue d'Iéna 75116 Paris
Tél. 47 23 55 28 Télex 610775